



## Probleme agence immo/notaire/ compromis de vente

Par **atoutpix31**, le **31/08/2009** à **15:52**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide : dernièrement, nous avons visité un bien par le biais d'une agence immo, et nous avons fait une proposition. Les proprio voulant aller vite n'ont pas signé de lettre d'intention d'achat et voulaient ensuite signer un compromis de vente.

Le rendez vous fixé par le notaire, nous allons ma femme et moi signé le doc seulement les proprio n'étaient pas là.

Le notaire nous a quand même fait signé nous expliquant que c'est pratique courante, et que les proprio viendront signé ds la semaine et m'a encaissé 5% de la somme ( soit 10000€).

1 mois ce st écoulé ( tjrs rien de signé, je viens d'avoir la femme du propio ( qui st en instance de divorce) et je viens d'apprendre qu'elle n'était au courant de rien, et que l'agence n'avait même pas de mandat pour vendre la maison.

Donc pour moi 2 fautes professionnelles 1/ celle de l'agence immo 2/ celui du notaire...

Existe t il un recours pour récupérer des indemnités .... ou un organisme qui pourrait m'aider à faire quelques choses.

Merci